

Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Résumé descriptif de la certification **Code RNCP : 31944**

Intitulé

Art-thérapeute - spécialité arts-plastiques

AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA CERTIFICATION	QUALITÉ DU(ES) SIGNATAIRE(S) DE LA CERTIFICATION
Atelier d'Expression Plastique les Pinceaux - Centre de Formation à l'Art-Thérapie (ATEPP CEFAT)	Directrice

Niveau et/ou domaine d'activité

II (Nomenclature de 1969)

6 (Nomenclature Europe)

Convention(s) :

Code(s) NSF :

330v Spécialités plurivalentes des services aux personnes (production à caractère artistique)

Formacode(s) :

Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

L'art-thérapeute est un professionnel qui met les ressources des arts-plastiques au service de l'expression singulière de la personne et du développement de ses processus créatifs, dans une visée thérapeutique, d'accompagnement ou de prévention.

Il conçoit et anime des dispositifs, sous forme d'atelier en groupe ou en individuel, auprès d'un public diversifié, notamment des personnes en difficulté et/ou en situation de fragilité : souffrant de troubles psychiatriques, de handicap mental et/ou sensori-moteur, de difficultés psychologiques et relationnelles, atteintes de maladies somatiques, en situation de rupture sociale, etc.

Il intervient également dans le domaine de la prévention : petite enfance, risques psychosociaux et qualité de vie au travail, etc.

Activités visées par le certificat :

- Repérer et analyser le contexte, la demande, les difficultés et besoins de la personne
- Concevoir le projet d'accompagnement et le dispositif art-thérapeutique
- Mettre en œuvre un dispositif art-thérapeutique
- Collaborer avec les différentes parties prenantes
- Enrichir et actualiser ses propres compétences

Le titulaire est capable de:

- Identifier l'objet de la demande formulée par le prescripteur, la famille ou la personne et la situer du point de vue de son contexte.
- Prendre en compte les attentes et besoins de la personne, ses difficultés, les éléments facilitant ou faisant obstacle à son expression, en vue de l'élaboration d'un projet de dispositif art-thérapeutique.
- Créer et formaliser le projet et le dispositif en fonction du contexte, des difficultés et/ou de la pathologie de la ou des personnes accueillie(s) et en identifiant les leviers facilitant l'expression et le processus créatif.
- Accueillir la personne dans un cadre sécurisant, instaurer la relation et l'encourager vers une exploration plastique, sans attente de résultat prédéterminé.
- Repérer, d'un point de vue clinique, la singularité du processus créatif de la personne et sa dynamique relationnelle ; en tenant compte des difficultés ou pathologie.
- Soutenir son processus créatif sans jugement, amener des propositions facilitant le déploiement de sa sensibilité plastique afin de favoriser la symbolisation et la découverte de nouvelles possibilités expressives.
- Créer des temps de reprise, de regard et de formulation partagés, afin de favoriser une réappropriation de son processus créatif personnel et du devenir de ses réalisations.
- Décider des orientations à donner à la démarche art-thérapeutique en fonction des objectifs et dans le respect de la singularité de la personne ; inventer de nouvelles modalités du dispositif compatibles avec ses capacités et désirs, et adapter sa position d'art-thérapeute dans la relation transférentielle.
- Argumenter et contractualiser le projet et faire en sorte que chaque partie prenante s'approprie la démarche thérapeutique dans le respect des principes déontologiques et éthiques de la profession
- Partager régulièrement avec l'équipe, le prescripteur ou la famille sur l'évolution de la personne, et décider des orientations à donner
- Prendre du recul et remettre en question sa propre pratique grâce à une supervision régulière.
- S'informer des avancées théoriques en psychologie, psychopathologie, psychanalyse et art-thérapie et de l'actualité artistique.
- Cultiver sa créativité par une pratique régulière d'une activité artistique.
- S'engager dans une démarche de recherche, de partage et d'évaluation sur les évolutions des pratiques de la profession d'art-thérapeute.
- S'informer des évolutions du code de déontologie de la profession et le respecter

Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat

prévention, santé, social, éducatif, développement personnel, etc., et auprès d'un public diversifié, de l'enfant aux personnes âgées.

Le plus souvent, au sein d'une institution, entreprise, association, également mais en moindre mesure dans son propre atelier, et parfois au domicile de la personne.

Les principaux employeurs sont :

Secteur de la santé : CHU, Hôpitaux de Jour – MECS, FAM, EPHAD, EMP, IMP, IME CMPEA, etc.

Secteur social : CAJ, MAS, DASS, ASE,, CCAS, etc

Secteur éducatif : Dispositif de Réussite Educative, Ministère de l'Education Nationale, dans le cadre des actions de prévention,

Secteur de la justice : ASE, PJJ, prisons

Secteur de la petite enfance : crèches, RAM, etc

Secteur des entreprises : prévention ou traitement des risques psychosociaux et qualité de vie au travail.

Secteur associatif : associations centrées sur des actions sociales, scolaires, liées au handicap, professionnelles, etc.).

En institution, l'art-thérapeute exerce au sein d'une équipe pluridisciplinaire et le dispositif art-thérapeutique s'inscrit dans une prise en charge globale. Il est donc sous la responsabilité d'un hiérarchique garant des parcours d'accompagnement ou de soin des personnes.

Au sein de son atelier, il accueille la personne suite à la démarche volontaire de celle-ci, de sa famille, d'un professionnel (médecin, psychiatre, psychologue...) ou d'une institution. Dans ce cas, il est amené à travailler en réseau avec les autres professionnels concernés par l'accompagnement de la personne.

Lorsqu'il assure des prises en charge à domicile il peut dépendre ou être en relation avec un organisme responsable de l'accompagnement global de la personne

Art-thérapeute – spécialité arts-plastiques

Animateur d'atelier d'expression plastique auprès d'un public diversifié

Codes des fiches ROME les plus proches :

K1104 : Psychologie

Réglementation d'activités :

Code de déontologie des art-thérapeutes, émanant de la Fédération Française des Art-Thérapeutes (FFAT)

Modalités d'accès à cette certification

Descriptif des composants de la certification :

L'accès à la certification repose sur :

La présentation et la soutenance orale devant un jury pluridisciplinaire de trois travaux individuels :

- Mémoire théorico-clinique : travail d'écriture sur une expérience clinique -accompagnement d'une personne ou d'un groupe en art-thérapie par les arts-plastiques- amenant à l'analyse d'une problématique art-thérapeutique et du positionnement professionnel du candidat.

- Itinéraire plastique : démarche de pratique plastique personnelle du candidat, soutenue par une position réflexive.

- Carnet de recherche : travail de recherche théorico-clinique sur une problématique plastique dégagée de l'Itinéraire personnel, articulée à l'animation d'un atelier de recherche et à l'expérience clinique.

- Certificat de stage délivré par le maître de stage : évaluation sur le positionnement professionnel du candidat, ses observations cliniques et hypothèses, son respect du code déontologique et sa collaboration au sein d'une équipe institutionnelle.

Validité des composants acquises : illimitée

CONDITIONS D'INSCRIPTION À LA CERTIFICATION	OUINON	COMPOSITION DES JURYS
Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant	X	
En contrat d'apprentissage	X	
Après un parcours de formation continue	X	L'un des responsables de formation, représentants de l'ATEPP-CEFAT. Un professionnel art-thérapeute Un professionnel du secteur de soins Un professionnel du secteur arts-plastiques
En contrat de professionnalisation	X	
Par candidature individuelle	X	
Par expérience dispositif VAE prévu en 2018	X	L'un des responsables de formation, représentants de l'ATEPP-CEFAT. Un professionnel art-thérapeute Un professionnel du secteur de soins Un professionnel du secteur arts-plastiques

OUI NON

Accessible en Nouvelle Calédonie		X
Accessible en Polynésie Française		X

LIENS AVEC D'AUTRES CERTIFICATIONS

ACCORDS EUROPÉENS OU INTERNATIONAUX

Base légale

Référence du décret général :

Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :

Arrêté du 11 septembre 2018 au Journal officiel du 18 décembre 2018 portant enregistrement au répertoire national des certifications professionnelles. Enregistrement pour 3 ans au niveau II, sous l'intitulé "Arts -thérapeute spécialité arts-plastiques " avec effet du 1er janvier 2014 au 18 décembre 2021.

Référence du décret et/ou arrêté VAE :

Références autres :

Pour plus d'informations

Statistiques :

en moyenne de 7 à 8 titulaires de la certification par an

Autres sources d'information :

Contact mail : secretariat@lespinceaux.org

Site : www.lespinceaux.org

<http://www.lespinceaux.org>

Lieu(x) de certification :

Atelier d'Expression Plastique les Pinceaux - Centre de Formation à l'Art-Thérapie (ATEPP CEFAT) : Île-de-France - Paris (75) [16 rue Francis de Pressensé - 75014 Paris]

ATEPP-CEFAT - 16 rue Francis de Pressensé – 75014 Paris

Lieu(x) de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur :

Historique de la certification :

Centre de Formation fondé en 1983